ENSEIGNES ET ATTRIBUTS

PERMISSIONS DE VOIRIE OU PERMIS DE STATIONNEMENT	2023	MODE DE TAXATION*	PERIODE DE TAXATION**
Banne ou store déroulant (occupation en surface ouverte)	6,18 €	M²	Annuelle
Marquise ou auvent	26,78 €	M²	Annuelle
Rampe d'illumination	6,18 €	ML	Annuelle
Appareil d'éclairage : spot, projecteur Appareil de chauffage électrique de gaz ou de Ville	12,36 €	U	Annuelle
Enseigne plate : Ordinaire Lumineuse	 16,48 € 18,54 €	 M² M²	 Annuelle Annuelle
Enseigne parallèle (caisson, lettrage en relief) : Ordinaire Lumineuse	 18,54 € 33,99 €	 M² M²	 Annuelle Annuelle
Enseigne perpendiculaire : Ordinaire Lumineuse	 18,54 € 33,99 €	 M² M²	 Annuelle Annuelle
Enseigne provisoire pour fêtes et exposition	13,39 €	M²	Mensuelle
Bâche de chantier sur échafaudage : Publicité Communication projet	 41,20 € 20,60 €	 M² M²	 Mensuelle Mensuelle
Bâche publicitaire pendant travaux (façade et bungalow) : Publicité Communication projet	 41,20 € 20,60 €	 M² M²	 Mensuelle Mensuelle
Bâche de chantier et bâche publicitaire - Chantier Ville	26,78 €	M²	Mensuelle

*Le résultat d'un produit (surface, volume) sera arrondi au mètre carré ou mètre cube supérieur.

**Les droits de voirie sont dus pour l'intégralité de la période de taxation, cette dernière n'étant pas fractionnable.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
092-219200516-20230112-DM5-2023-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 12/01/2023